

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT

PYRENEES-ATLANTIQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU 5 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize et le cinq octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

**Présents** : Mmes BERSANS, CLASTRE, HOURS, LACAVE-PISTAA ; MM. BERNADAS, MARSAGUET, TIRET-CANDELE DUPOUY, MEGE, MICHON, PIAT, SANCHEZ, VALTON.

**Absente-excusee** : Mme BRUN.

Mme Sandrine BERSANS a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016**

***Approuvé à l'unanimité des présents***

**2°) Convention dérogatoire : SDIS**

Pour que la Communauté de communes rembourse aux communes les versements obligatoires versés au titre du SDIS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Municipal adopte une convention dérogatoire à signer entre la communauté de communes et la commune d'Aubertin permettant de fixer les modalités de remboursement des sommes déjà versées. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents***

**3°) Motion de la commune d'AUBERTIN : hors zone TAFTA-CETA**

Le Conseil Municipal déclare symboliquement la commune d'AUBERTIN « zone hors TAFTA et hors CETA »

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents***

#### **4°) Divers**

Voirie : le chemin de Péricq va être balayé par mesure de sécurité. D'autres chemins seront également balayés.

Cimetière : le mur, côté champ, doit être repeint.

Des travaux réalisés par ENEDIS sont en cours sur la commune pour des renforcements sur le réseau.

Vendanges des vignes de la mairie : rendez-vous le samedi 22 octobre 2016 à 15 h devant la mairie.

Repas des aînés : dimanche 15 janvier 2017

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 35

*Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.*